

Convention de mise à disposition des parcelles de terrains à l'association des Jardins Familiaux

Avenant n°1

Entre les soussignés

La Commune de Val-de-Reuil, sise 70 rue Grande à Val-de-Reuil (27100), représentée par son Maire, Monsieur Marc-Antoine JAMET, agissant en cette qualité et autorisé par la délibération du 7 juin 2025,

d'une part,

et,

L'association « Jardins familiaux de Val-de-Reuil », représentée par son Président, Monsieur Gilbert Matongo, dont le siège est situé BP 413 27104 Val-de-Reuil,

d'autre part,

Préambule

Considérant que la Ville de Val-de-Reuil met à disposition de l'association « Jardins familiaux de Val-de-Reuil » des terrains sur les sites de l'Offrand et de la Plaine de Jeux,

Que la convention qui régleme cette mise à disposition, adoptée il y a deux ans, arrive à son terme,

Il est proposé de proroger ladite convention.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les parties s'accordent pour prolonger jusqu'au 30 juin 2026, la mise à disposition gratuite, par la Commune de Val-de-Reuil au bénéfice de l'association « Jardins familiaux de Val-de-Reuil », les parcelles suivantes :

- site de l'Offrand, 81 parcelles réparties sur 19 000 m² ;
- site de la Plaine de Jeux, 84 parcelles réparties sur 19 000 m² ;

dans le cadre d'une démarche écologique, pour une alimentation saine avec un accès aux lieux par des moyens doux, piétons ou cyclistes, respectueux de l'environnement.

Article 2 : Autres dispositions

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables. L'association « Jardins familiaux de Val-de-Reuil » s'engage à fournir un calendrier précis des actions qu'elle met en œuvre pour y parvenir et associe la Commune de Val-de-Reuil aux décisions relatives à la gestion des parcelles.

Fait à Val-de-Reuil, le

En deux exemplaires originaux.

Pour l'association,
Le Président,
M. Gilbert Matongo

Pour la Commune de Val-de-Reuil,
Le Maire,
M. Marc-Antoine Jamet